

AGENCE DE L'ELECTRIFICATION RURALE  
DU CAMEROUN  
DIRECTION GENERALE



RURAL ELECTRIFICATION AGENCY  
OF CAMEROON  
DIRECTORATE GENERAL

DECISION N° <sup>240</sup> ~~240~~ <sup>240</sup> IAER/DG/DAF/SDAA/SM/2026 DU <sup>20</sup> ~~20~~ <sup>20</sup> OCT. 2026  
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE APRES AUTORISATION DE GRE A GRE  
N°04955-26/LPR/MINMAP/SG/DGM/DMAI DU 06/08/2026 ET SUIVANT LA DEMANDE  
CONSULTATION N°013/DC/AER/CIPM/2026 DU 08 SEPTEMBRE 2026, EN VUE DE  
L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX DE DISTRIBUTION  
ASSOCIES A CERTAINES CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES DANS  
CERTAINES LOCALITES DES REGIONS DE L'ADAMAOUA, DU NORD, DE L'EST ET DU  
CENTRE-LOT1.

FINANCEMENT : BUDGET A.E.R. - EXERCICE 2026.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'A.E.R,

Vu la Constitution ;  
Vu le Décret N° 67/DF/21 du 08/05/1967 portant réaménagement de la législation financière du Cameroun ;  
Vu le Décret N°077/41 du 03/02/1977 fixant les attributions et l'organisation des Contrôles Financiers ;  
Vu le Décret N°2000/018 du 26/01/2000, portant nomination du Directeur Général et de son Adjoint ;  
Vu la Loi N°2017/010 du 12/07/2017, portant statut général des établissements publics ;  
Vu le Décret N°2018/366 du 20/06/2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu la Loi N°2018/012 du 11/07/2018 portant régime financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;  
Vu l'Arrêté N° 005/MINFI du 19/09/2018, portant nomination du Contrôleur Financier au Ministère des Finances ;  
Vu la Décision N°00000006/MINEFI du 09/03/2021, portant nomination de responsable dans les services déconcentrés du Ministère des Finances (Agents Comptables) ;  
Vu le Décret N°2022/110 du 04/03/2022, portant réorganisation et fonctionnement de l'A.E.R. ;  
Vu la loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2026 ;  
Vu l'Avis demande de consultation N°013/DC/AER/CIPM/2026 du 08 septembre 2026, 08 septembre 2026, en vue de l'exécution des travaux de réhabilitation des réseaux de distribution associés a certaines centrales solaires photovoltaïques dans certaines localités des régions de l'Adamaoua, du nord, de l'est et du centre-lot2.  
Vu la proposition attribution et le PV N° de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : l'entreprise ENTEL ENGINEERING SERVICES SARL, Tél : 699 843 380, est attributaire du marché relatif à la demande de consultation N°013/DC/AER/CIPM/2026 du 08 septembre 2026, en vue de l'exécution des travaux de réhabilitation des réseaux de distribution associés à certaines centrales solaires photovoltaïques dans certaines localités des régions de l'Adamaoua, du nord, de l'est et du centre-lot1 pour un montant (TTC en FCFA) et un délai d'exécution suivants :

| ENTREPRISE<br>ATTRIBUTAIRE                                  | LO<br>T | TRAVAUX                                                                                                                                                                                                          | DELAI  | MONTANT<br>TTC (FCFA) |
|-------------------------------------------------------------|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----------------------|
| ENTEL<br>ENGINEERING<br>SERVICES SARL,<br>Tél : 699 843 380 | 1       | L'exécution des travaux de réhabilitation des réseaux de distribution associés à certaines centrales solaires photovoltaïques dans certaines localités des régions de l'Adamaoua, du nord, de l'est et du centre | 5 mois | 125.000.000           |

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et publiée dans le Journal des Marchés Publics ou toute autre publication habilitée.

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- CIPM-AER.

Yaoundé, le



*Adamaoua*



COMMUNIQUE N° 164.../AER/DG/DAAF/SDAA/SM/2026 DU 20.01.2026  
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES AUTORISATION DE GRE A GRE  
N°04955-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMAI DU 06/08/2026 ET SUINANT LA DEMANDE  
CONSULTATION N°013/DC/AER/CIPM/2026 DU 08 SEPTEMBRE 2026, EN VUE DE  
L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX DE DISTRIBUTION  
ASSOCIES A CERTAINES CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES DANS  
CERTAINES LOCALITES DES REGIONS DE L'ADAMOUA, DU NORD, DE L'EST ET DU  
CENTRE-LOT1.

**FINANCEMENT : BUDGET A.E.R - EXERCICE 2026.**

Le Directeur Général de l'Agence de l'Electrification Rurale du Cameroun (AER) porte à la connaissance des candidats ayant participé à la Consultation dont l'objet est susmentionné que l'entreprise **ENTEL ENGINEERING SERVICES SARL**, Tél : 699 843 380, a été déclarée attributaire du marché relatif à ladite Consultation pour un montant (TTC en FCFA) et un délai d'exécution suivants ;

| ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE                                     | LOT | TRAVAUX                                                                                                                                                                                                               | DELAJ  | MONTANT TTC (FCFA) |
|-------------------------------------------------------------|-----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------------------|
| ENTEL<br>ENGINEERING<br>SERVICES SARL,<br>Tél : 699 843 380 | 1   | L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX DE DISTRIBUTION ASSOCIES A CERTAINES CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES DANS CERTAINES LOCALITES DES REGIONS DE L'ADAMOUA, DU NORD, DE L'EST ET DU CENTRE-LOT1. | 5 mois | 125.000.000        |

Les entreprises retenues sont p a r conséquent, invitées à bien vouloir prendre attache avec le Service des Marchés de l'AER pour la suite de la procédure,

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leur caution de soumission dès publication du présent communiqué.

Yaoundé le.....

**Ampliations :**

- MINMAP
- ARMP

Le Directeur Général,



*Moussa Ousmanou*

**AGENCE DE L'ELECTRIFICATION RURALE  
DU CAMEROUN  
DIRECTION GENERALE**



**RURAL ELECTRIFICATION AGENCY  
OF CAMEROON  
DIRECTORATE GENERAL**

COMMUNIQUE N° 17 /AER/DG/DAAF/SDAA/SM/2026 DU 20 OCT 2026  
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE APRES AUTORISATION DE GRE A GRE  
N°04955-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMAI DU 06/08/2026 ET SUINANT LA DEMANDE  
CONSULTATION N°013/DC/AER/CIPM/2026 DU 08 SEPTEMBRE 2026, EN VUE DE  
L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEaux DE DISTRIBUTION  
ASSOCIES A CERTAINES CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES DANS  
CERTAINES LOCALITES DES REGIONS DE L'ADAMOUA, DU NORD, DE L'EST ET DU  
CENTRE-LOT2.

**FINANCEMENT : BUDGET A.E.R - EXERCICE 2026.**

Le Directeur Général de l'Agence de l'Electrification Rurale du Cameroun (AER) porte à la connaissance des candidats ayant participé à la Consultation dont l'objet est susmentionné que le groupement **ENERGIE D'AFRIQUE PLUS SARL/ETS TDC SERVICES**, Tél : **691 708 154**, a été déclaré attributaire du marché relatif à ladite Consultation pour un montant (TTC en FCFA) et un délai d'exécution suivants ;

| ENTREPRISE<br>ATTRIBUTAIRE                                                      | LOT | TRAVAUX                                                                                                                                                                                                                                        | DELAI  | MONTANT<br>TTC (FCFA) |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----------------------|
| GPT ENERGIE<br>D'AFRIQUE PLUS<br>SARL/ETS TDC<br>SERVICES, Tél :<br>691 708 154 | 2   | L'EXECUTION DES TRAVAUX DE<br>REHABILITATION DES RESEaux<br>DE DISTRIBUTION ASSOCIES A<br>CERTAINES CENTRALES<br>SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES<br>DANS CERTAINES LOCALITES DES<br>REGIONS DE L'ADAMOUA, DU<br>NORD, DE L'EST ET DU CENTRE-<br>LOT2. | 5 mois | 125.000.000           |

Les entreprises retenues sont p a r conséquent, invitées à bien vouloir prendre l'attache avec le Service des Marchés de l'AER pour la suite de la procédure,

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leur caution de soumission dès publication du présent communiqué.

Yaoundé le 20 OCT 2026

**Ampliations :**

- MINMAP
- ARMP

**Le Directeur Général,**



*Moussa Ousmanou*



DECISION N° 243/AER/DG/DAAF/SDAA/SM/2026 DU 20 OCT 2026

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE APRES AUTORISATION DE GRE A GRE N°04955-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMAI DU 06/08/2026 ET SUINANT LA DEMANDE CONSULTATION N°013/DC/AER/CIPM/2026 DU 08 SEPTEMBRE 2026, EN VUE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX DE DISTRIBUTION ASSOCIES A CERTAINES CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES DANS CERTAINES LOCALITES DES REGIONS DE L'ADAMOUA, DU NORD, DE L'EST ET DU CENTRE-LOT2.

FINANCEMENT : BUDGET A.E.R - EXERCICE 2026.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'A.E.R,

*Vu la Constitution ;*

*Vu le Décret N° 67/DF/211 du 08/05/1967 portant réaménagement de la législation financière du Cameroun ;*

*Vu le Décret N°077/41 du 03/02/1977 fixant les attributions et l'organisation des Contrôles Financiers ;*

*Vu le Décret N°2000/018 du 26/01/2000, portant nomination du Directeur Général et de son Adjoint ;*

*Vu la Loi N°2017/010 du 12/07/2017, portant statut général des établissements publics ;*

*Vu le Décret N°2018/366 du 20/06/2018 portant Code des Marchés Publics ;*

*Vu la Loi N°2018/012 du 11/07/2018 portant régime financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;*

*Vu l'Arrêté N° 005/MINFI du 19/09/2018, portant nomination du Contrôleur Financier au Ministère des Finances ;*

*Vu la Décision N°00000006/MINEFI du 09/03/2021, portant nomination de responsable dans les services déconcentrés du Ministère des Finances (Agents Comptables) ;*

*Vu le Décret N°2022/110 du 04/03/2022, portant réorganisation et fonctionnement de l'A.E. R ;*

*Vu La loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2026 ;*

*Vu l'Avis demande de consultation N°013/DC/AER/CIPM/2026 du 08 septembre 2026, 08 septembre 2026, en vue de l'exécution des travaux de réhabilitation des réseaux de distribution associés à certaines centrales solaires photovoltaïques dans certaines localités des régions de l'Adamaoua, du nord, de l'est et du centre-lot2.*

*Vu la proposition attribution et le PV N° de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du*

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** le groupement **ENERGIE D'AFRIQUE PLUS SARL/ETS TDC SERVICES**, Tél : **691 708 154**, est attributaire du marché relatif à la demande de consultation N°013/DC/AER/CIPM/2026 du 08 septembre 2026, en vue de l'exécution des travaux de réhabilitation des réseaux de distribution associés à certaines centrales solaires photovoltaïques dans certaines localités des régions de l'Adamaoua, du nord, de l'est et du centre-lot2 pour un montant (TTC en FCFA) et un délai d'exécution suivants :

| ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE                                                    | LO T     | TRAVAUX                                                                                                                                                                                                          | DELAI         | MONTANT TTC (FCFA) |
|----------------------------------------------------------------------------|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------------|
| <b>GPT ENERGIE D'AFRIQUE PLUS SARL/ETS TDC SERVICES, Tél : 691 708 154</b> | <b>2</b> | L'exécution des travaux de réhabilitation des réseaux de distribution associés à certaines centrales solaires photovoltaïques dans certaines localités des régions de l'Adamaoua, du nord, de l'est et du centre | <b>5 mois</b> | <b>125.000.000</b> |

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et publiée dans le Journal des Marchés Publics ou toute autre publication habilitée.

**Ampliations :**

- MINMAP
- ARMP
- CIPM-AER.



*Moussa Ousmanou*